

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2011 B 02105

Numéro SIREN : 532 657 491

Nom ou dénomination : IDEAL GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 20350

22100613



IDEAL GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 514 400 euros
Siège social : 7 Rue Crozilhac
33000 BORDEAUX
532 657 491 RCS BORDEAUX

**REQUÊTE
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX**

Le soussigné, **Monsieur Pierre VITAL**,

Agissant en qualité de gérant de la société VP PATRIMOINE, elle-même Directeur Général de la Société **IDEAL GROUPE**, société par actions simplifiée au capital de 10 514 400 euros, ayant son siège social à BORDEAUX (33000) 7 rue Crozilhac, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 532 657 491,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société IDEAL GROUPE a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2020.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Cependant, ayant une activité chargée et bénéficiant de la tolérance officielle de l'administration fiscale jusqu'au 30 juin 2021, la Société n'a pu transmettre à temps lesdits comptes annuels aux associées pour qu'ils puissent être soumis à l'Assemblée Générale dans les délais légaux.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, **à bénéficier d'un délai supplémentaire de QUATRE (4) mois** au Président du tribunal de commerce lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Fait à BORDEAUX

Le 28 juin 2021

**La Société VP PATRIMOINE
Représentée par Pierre VITAL**



ORDONNANCE

NOUS, Jean-Marie PICOT, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.10.2021

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020, de

SAS IDEAL GROUPE
(N° Siren : 532657491 / N° Gestion : 2011 B 2105)
7 RUE CROZILHAC
33000 BORDEAUX

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 30,04 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 26.07.2021

Marie-Alix DONGIL
Greffier Assermenté



Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

VBT/2011 B 02105
IDEAL GROUPE
7 RUE CROZILHAC
33000 BORDEAUX

Nos références : VBT/2011 B 02105

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT (Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée IDÉAL GROUPE

7 RUE CROZILHAC
33000 BORDEAUX

SIREN : 532 657 491

N° de gestion : 2011 B 02105

Le greffier soussigné constate le 26/07/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/20350, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 26/07/2021
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 26/07/2021

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature